

## COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 18 septembre 2024

L'an 2024, le 18 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

**Quorum :** calcul du quorum  $15:2=8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 9 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN, M. Pascal BERTIN → M. Fabien SANSOIT

**Absents excusés :** MM. Nicolas BOITEUX, Charles HALM, Baptiste TAUPIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

### Ordre du jour :

- Point sur les travaux
- Financement Réaménagement de la place
- Compte Financier Unique
- Achat de matériel
- Désignation des délégués "Elus pour agir"
- Assainissement eaux pluviales bas du bourg
- Personnel de garderie
- Rentrée des classes
- Autorisation d'urbanisme
- Questions diverses

### Approbation du procès- verbal du 3 juillet 2024

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

#### I – Point sur les travaux en cours

##### • Avancée des travaux de l'église :

###### **- réception des travaux de la 1ère tranche pour les lots de maçonnerie et charpente**

Les travaux de maçonnerie ont été réceptionnés avec réserve en ce qui concerne : le jointolement des pierres de taille en partie basse, la purge du plafond de la sacristie, le dallage extérieur après la réfection des pierres de taille du petit porche (sud), le traitement du porche latéral sud.

De plus, la couleur de la corniche à la chaux, un peu trop orangée, est à reprendre pour obtenir une teinte plus proche de celle de l'enduit.

Les travaux de charpente ont été réceptionnés sans réserve.

###### **- Pose des vitraux**

La pose des vitraux (première tranche) a débuté le 16 septembre 2024 pour une quinzaine de jours.

Des baies sont en cours de nettoyage d'un dépôt très gras. Le calepinage des autres vitraux est en attente.

#### **- Deuxième tranche**

Les travaux de maçonnerie de la deuxième tranche ont commencé le 16 septembre 2024 par la purge des façades.

- La place**

- Le projet PRO est quasiment finalisé.
- Suite au COPIL qui s'est tenu le 27 août 2024, les données techniques vont être fournies afin de procéder aux demandes de subvention.

- Terrain de sport :**

M. Maissiat de la société AGORESPACE viendra le 30 septembre 2024, à 18 h, présenter son projet au conseil municipal.

- Travaux réalisés par les agents :**

- Les grilles de l'école ont été repeintes.
- Les travaux à Maré-Le-Bas, Impasse des vignes, ont été réalisés : trottoir et pose d'un regard.
- Le 18 septembre 2024, **Enedis** a procédé aux **changements des tableaux électriques** à l'école élémentaire.
- Une **demande sera faite au SIEEN** afin de débrancher le lampadaire sur l'église en raison des travaux.

### **II– Financement Réaménagement de la place**

- Suite au COPIL qui s'est tenu le 27 août 2024, M.le Maire présente le dernier estimatif du montant des travaux qui s'élèverait à :  
lot 1 : 347 934,00 €  
lot 2 (espaces verts): 42 638,86 €  
Maîtrise d'œuvre : 27 500,00 €  
**Total HT : 418 072,86 €**

Il a été demandé à l'atelier POLIS de revoir certains aménagements, ce qui permettrait un certain nombre d'économies.

- M. le Maire présente ensuite le plan de financement qui pourra évoluer. Il serait le suivant :

<b>Subventions</b>	<b>Montant</b>
Etat (DESIL)	119 043,71 €
Région (programme ENVI)	50 000,00 €
Conseil Départemental (contrat cadre)	34 012,49 €
Amendes de police	34 012,49 €
DCE	28 800,00 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>285 868,69 €</b>

Soit **68,4% de subventions**.

La part d'autofinancement serait de **132 204,17 € HT**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter les subventions citées ci-dessus.**

Des renseignements seront pris quant à un financement possible par l'Agence France Locale.

### **III– Compte Financier Unique**

M. le Maire présente un courrier de M. Cavoy, conseiller aux décideurs locaux, concernant le Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU remplacera dans un document unique le compte de gestion du comptable et le compte administratif du maire et sera à signer électroniquement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de passer au CFU au titre de 2024.**

### **IV– Achat de matériel**

- Achat d'une tronçonneuse**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 1219 € TTC de l'entreprise LETELLIER pour l'achat d'une tronçonneuse**

Une démonstration de matériel électrique aura lieu le mercredi 25 septembre par l'entreprise PELLENC.

- Achat d'un aspirateur pour la salle des fêtes**

Une réflexion est engagée. Une recherche de devis sera effectuée.

- Achat d'un tracteur:**

L'achat d'un tracteur est à étudier notamment en fonction du coût du fauchage des accotements et du broyage des haies.

Une recherche de devis et de financement possible sera engagée.

### **V– Désignation des délégués "Elus pour agir"**

Le conseil municipal désigne deux délégués pour suivre les commissions du réseau d'élus intitulé "Elus pour agir" qui accompagne la mise en œuvre de la transition énergétique concernant les domaines de compétence des collectivités locales : M. Alexandre Saint-Jost et M. Fabien Sansoit.

### **VI– Assainissement eaux pluviales bas du bourg**

M. Roy fait part des informations données suite à la visite de M. Perrier Comte, représentant de la SADE (Société auxiliaire des distributions d'eau).

L'entreprise doit d'abord géolocaliser les conduites puis établira un devis en conséquence.

Concernant la cave inondée d'une habitation, des essais sur la bouche qui récupère les eaux de la toiture sont en cours.

### **VII– Personnel de garderie**

Mme Bride remplace Mme Lacour au poste d'agent de la garderie. Le coût de ses allers-retours est conséquent. Une réflexion est engagée concernant une forme de dédommagement.

## **VIII– Rentrée des classes**

Les enseignantes sont Mme Dyonne (directrice) et Mme Sussetto.

Les effectifs sont de 10 élèves à la maternelle-CP et 9 élèves à l'élémentaire.

## **IX– Autorisation d'urbanisme**

Le maire fait part au Conseil Municipal du refus d'un certificat d'urbanisme pour la construction d'un garage pour une activité de restauration de véhicules anciens à Montliffé, sur la parcelle E 147.

Il fait part, aussi, de la possibilité par le Conseil Municipal d'accorder une réponse positive à cette demande compte tenu des dispositions de l'article L111,1,2 alinéa 4 du code de l'urbanisme,.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- considérant bienvenue l'installation d'une activité supplémentaire dans la commune**
- considérant la baisse de la population dans la commune et qu'il est important de faciliter l'installation de jeunes ménages**
- considérant que cette installation n'entraînerait pas de surcoût pour la commune**
- décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande.**

## **X– Questions diverses**

- Fuite du chauffe-eau de la salle des fêtes :** Le chauffe-eau des loges a été remis en route cet été, ce qui a occasionné une grosse fuite. Il ne sera pas réparé car il n'est jamais utilisé.

- Commencement des travaux d'assainissement en domaine privé:**

Les travaux en domaine privé débuteront le 7 octobre. A raison d'environ un branchement par semaine, les travaux seront réalisés au fur à mesure pour une durée d'au moins une année.

La plupart des conventions signées couvrent les frais des travaux mais quelques habitants auront un reste à charge assez important.

Les travaux débuteront par la place Vauban, la rue Jehan Faulquier et la place de la Collégiale.

Des courriers ont été distribuées aux habitants concernés.

- Permis d'expérimenter :**

Le conseil municipal souhaite candidater à l'opération "Permis d'expérimenter" proposée par le Pays Nivernais Morvan (véhicule en autopartage proposé aux habitants).

- Vente de terrain et leg de livres:**

La vente de terrain de la parcelle ZS n° 16 (dite des prés de la Quoy à Précy) d'une contenance de 2870m<sup>2</sup> a été signée , ainsi que le leg de livres dans le cadre de la succession de Mme Gisèle Boureau..

- "Toutes et tous connectés " :** Suite à une demande de la sous-préfecture, les conseillers municipaux établiront un état des lieux du réseau téléphonique sur la commune. Chacun annotera un plan de son hameau ou du bourg.

- **Pont de Vellerot :** Suite aux dégâts causés au pont, le conseil municipal s'interroge sur la suite à donner au problème qui sera signalé à la commission voirie de la Communauté de Communes, la voie étant intercommunale.
- **Cantine :** Une organisation sera à prévoir avec la cantine de corbigny en cas d'arrêt de l'agent.
- Mme Sauvat signale la détérioration du **panneau qui signale le stop** à Gibon, en venant de Précy.
- M. Roy signale une **haie** qui n'est pas taillée rue de la Croix de Nandou, ce qui peut être dangereux. Une solution devra être trouvée.

**Dates à venir :**

- Soirée "Ville à joie" : vendredi 11 octobre à partir de 17 h 30
- AG des Vaux d'Yonne : samedi 12 octobre
- prochain conseil municipal : le mercredi 6 novembre à 20 h
- commission des travaux : samedi 9 novembre à 9 h
- réunion pour le règlement du cimetière : lundi 18 novembre à 17 h 30

*La séance est levée à 23 h20*